

INFORMATION PUBLIQUE

(pour le Manuel de groupe)

Le premier comité d'Information publique des AA a été formé en 1956 par le Conseil des Services généraux. À cette époque, la Conférence des Services généraux a rédigé et approuvée une déclaration de « politique d'information publique pour l'ensemble du mouvement des AA », qui se lisait ainsi :

Dans toutes ses relations publiques, le seul but visé par les AA est d'aider l'alcoolique qui souffre encore. Toujours conscients de l'importance de l'anonymat personnel, nous croyons pouvoir y arriver en lui faisant connaître, ainsi qu'à ceux qui pourraient être intéressés par ses problèmes, notre propre expérience et celle de l'association, afin d'apprendre comment vivre sans alcool. Nous croyons que notre expérience devrait être accessible à tous ceux qu'elle intéresse vraiment.

Nous croyons de plus que nos efforts dans ce sens devraient toujours refléter la gratitude que nous éprouvons pour le don de la sobriété, ainsi que notre conviction à l'effet que beaucoup de gens à l'extérieur des AA sont également préoccupés par le sérieux problème de l'alcoolisme.

Comme l'a écrit Bill W., un fondateur des AA :

« L'information publique revêt plusieurs formes, qu'il s'agisse de la simple affiche à l'extérieur du local de réunion, annonçant une 'Réunion des AA ce soir', de l'inscription dans l'annuaire téléphonique local, ou de la distribution des publications des AA, ou encore d'émissions de radio et de télévision ayant recours à des techniques d'interview sophistiquées. Peu importe la forme qu'elle prend, l'information publique se résume à ceci : 'un ivrogne qui transmet le message à un autre ivrogne', que ce soit directement, par le biais d'une tierce personne ou par les médias. »

Vos décisions seront influencées par les besoins et les expériences des gens de votre région, qu'elle soit grande ou petite, urbaine ou rurale. Les suggestions contenues ici ne sont que cela, des suggestions destinées à susciter la réflexion quant à la meilleure manière d'œuvrer à la transmission du message.

SUGGESTIONS D'ACTIVITÉS LOCALES D'IP

Pour les groupes dans les petites localités où il n'y a pas de Comité d'Information publique, vous pouvez prendre une petite carte ou une feuille de papier, y imprimer le nom de votre groupe, l'endroit et l'heure de la réunion, ainsi que le numéro de téléphone d'une personne responsable, et les distribuer comme suit : stations de police, prisons, centres de détention, hôpitaux, cliniques, médecins ministres du culte, églises, agences de services sociaux, de santé ou de bien-être, dans tout établissement commercial important et autres.

Dans les régions urbaines plus importantes, la liste complète des réunions pourrait être distribuée avec l'adresse et le numéro de téléphone du bureau central ou de l'intergroupe. Il est probable que vous voudrez aussi inclure une brochure appropriée ou un numéro de La Vigne AA. Par exemple, *Les AA dans votre milieu* s'avère une brochure utile, autant que *Les AA : une ressource pour les professionnels de la santé*, *Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme ?*, *Les membres du clergé se renseignent*, *Voici les AA*, *Petit guide pratique sur les AA*, et le *document de service Renseignements sur les AA*.

La plupart de groupes sont conscients que les alcooliques ne peuvent venir chercher de l'aide auprès des AA s'ils ne savent pas où nous trouver. En se servant des nombreuses méthodes suggérées, qui vont du contact personnel aux messages d'intérêt public à la radio et à la télé, les groupes et leurs membres tendent la main, tout en respectant l'esprit de la Onzième Tradition. Parfois, une petite affiche où il est écrit : « Réunion des AA, ce soir », à la porte de salle de réunion, indique la voie. Et, depuis les tout débuts des AA, on diffuse des petits messages à la radio et dans les journaux pour annoncer les réunions des AA et attirer des nouveaux.

La liaison du comité de l'information publique:

Le représentant de groupe auprès de l'information publique (IP) collabore habituellement avec l'intergroupe local (bureau central), le comité d'IP du district ou la région pour transmettre le message des AA à l'échelle locale. Il renseigne régulièrement son groupe d'attache sur les activités locales et peut aussi aider les bénévoles du groupe à participer aux programmes d'I.P. dans les écoles, les entreprises, les organismes juridiques et autres organisations intéressées à la méthode de rétablissement de l'alcoolisme des AA qui en font la demande.

Pour obtenir de l'aide pour communiquer avec votre comité d'IP local, veuillez prendre contact avec le Coordonnateur de l'Information publique au BSG à 212-870-3400, ou par courriel à publicinfo@aa.org.

Ressources sur www.aa.org

Vous pouvez trouver des ressources utiles, y compris le Manuel de l'Information publique, à la page des ressources du Comité de l'Information publique, à : http://www.aa.org/pages/fr_FR/public-information-committees